



www.ffvoile.org

Partenaire officiel

Commission Centrale d'Arbitrage



AVIS DE COURSE

TYPE 2005-2008

Nom de l'épreuve :	CATANORTHCUP 2007
Dates :	16 et 17 juin 2007
Lieu :	Base sud du Touquet
Autorité Organisatrice :	Club de Voile du Touquet (CVT)

1 REGLES

- 1.1 La régata sera régie par :
- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
 - les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables
- 1.2 Les règles de course suivantes seront modifiées par les instructions de course :
IC disponibles lors de l'inscription ou confirmation inscription
- 1.3 Les règles des règles de classes CIRR, CLA, D18, F18, H16, HC, HTG, INC, SL16, SPFI, sont modifiées comme suit :
Toute modification aux règles de classe doit être préalablement approuvée par la classe.
- 1.4 Sécurité et équipement : selon les règles de classes s'appliquant sur mer
- 1.5 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique (adresse du document sur le site internet de la FFVoile :
http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf)

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes CIRR, CLA, D18, F18, H16, HC, HTG, INC, SL16, SPFI .

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à Gauthier Delannoy 21 rue Damartin 59100 Roubaix gacoloaraygr@tele2.fr, une semaine au moins avant le début de la course.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - la fiche de surclassement dûment complétée
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 DROITS A PAYER

Les droits requis par bateau sont les suivants :

<i>Classes</i>	<i>Montant</i>	
Toutes	Adultes : 60€	Jeunes : 30€ (repas samedi soir inclus)
Solo	Adultes : 30€	(repas samedi soir inclus)

5 PROGRAMME

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :
- 16 juin :** Inscriptions entre 11h et 13h30
Courses à suivre.
 - 17 juin :** Courses à suivre
Palmarès à 15h pour faciliter le retour pour les élections
- 5.2 Jauge et contrôle :
Selon possibilité
- 5.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est :
- 16 juin :** 14h00
 - 17 juin :** 10h

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

- 6.2 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7 PARCOURS

Les parcours sont de type : **TO**

8 CLASSEMENT

- 8.1 Le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.
- 8.2 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 3.

- 8.3** (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de 2.
(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 3.
(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : 8.

10 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11 CLASSEMENT

A [15h](#) le dimanche

12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Antoine Meunier 33 (0) 607496 652

Corps arbitral :

Président Comité de course :	Michel Couliou
Président Comité de Réclamation :	Gilles Brunel
Président jury :	Lucien Boulanger